

**ACCORD-CADRE DE PRESTATIONS DE LOCATION,
D'ENTRETIEN ET DE LIVRAISON DE LINGE ET
VÊTEMENTS PROFESSIONNELS POUR LE CENTRE DE
FORMATION DES APPRENTIS DE LA CCI SEINE-ET-
MARNE SITUÉ À AVON ET À ÉMERAINVILLE**

N° 2026/AOO/02

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

C.C.T.P
(commun à l'ensemble des lots)

Le présent document comprend 15 pages.

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – CONTEXTE ET OBJET DE L’ACCORD-CADRE	3
ARTICLE 2 – OBLIGATIONS GÉNÉRALES DU TITULAIRE	3
ARTICLE 3 – PRESTATIONS ATTENDUES	4
ARTICLE 4 – MODALITES D’EXÉCUTION DES PRESTATIONS	10
ARTICLE 5 – MODIFICATIONS ET PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES	14

ARTICLE 1 – CONTEXTE ET OBJET DE L’ACCORD-CADRE

Le centre de formation des apprentis UTEC est un établissement de la CCI Seine-et-Marne.

Afin de répondre aux besoins de la filière Hôtellerie – Restauration – Tourisme de l’UTEC, la CCI Seine-et-Marne souhaite confier la réalisation des prestations de location, d’entretien et de livraison de linge et vêtements professionnels.

Les prestations portent sur la location de linge et vêtements professionnels, leur entretien (ramassage, nettoyage, repassage, retouches) et conditionnement, la livraison du linge et la mise à dispositions d’éléments de stockage.

Les deux sites concernés par le présent accord-cadre sont localisés dans le département de la Seine-et-Marne.

Les prestations sont réparties en deux lots ci-dessous qui font chacun l’objet d’un accord-cadre distinct.

▪ **Lot 1 : UTEC Avon**

Le lot 1 concerne les prestations de location, d’entretien et de livraison de linge et vêtements professionnels pour l’UTEC Avon situé à l’adresse suivante : **1 rue du Port de Valvins – 77210 Avon**

▪ **Lot 2 : UTEC Émerainville**

Le lot 2 concerne les prestations de location, d’entretien et de livraison de linge et vêtements professionnels pour l’UTEC Émerainville situé à l’adresse suivante : **6 boulevard Olof Palme – 77184 Émerainville**

Le nombre et l’implantation des sites peuvent être amenés à évoluer pendant l’exécution de l’accord-cadre.

Au titre du présent document, il est utilisé indifféremment les termes « lot » ou « site », chacun des sites ci-dessus représentant un lot et réciproquement.

ARTICLE 2 – OBLIGATIONS GÉNÉRALES DU TITULAIRE

En sa qualité de professionnel, le titulaire du présent accord-cadre est tenu :

- D’appliquer l’ensemble des législations, réglementations et normes en vigueur dans son domaine d’activité ;
- D’affecter le personnel et les moyens matériels nécessaires à l’exécution de l’ensemble des prestations décrites dans le présent C.C.T.P ;
- De se conformer à son obligation d’information, de conseil et de mise en garde relative aux prestations.

ARTICLE 3 – PRESTATIONS ATTENDUES

3.1. – DESCRIPTION GENERALE

3.1.1. – Location-entretien de linge et de vêtements professionnels

Les prestations portent sur la location et l'entretien de linge et de vêtements professionnels appartenant aux catégories suivantes :

- Linge fongible (linge plat) : linge de cuisine, linge de table, linge de lit, linge de toilette
- Vêtements de travail : vêtements de restauration
- Tapis : tapis de bienvenue

A la mise en place des prestations, le titulaire du présent accord-cadre dote chaque site en linge et éléments neufs :

- Vêtements de travail
- Tapis
- Eléments de stockage selon les spécifications prévues dans le présent C.C.T.P

Pour ce faire, le titulaire doit :

- Respecter les caractéristiques techniques attendues pour chaque type de linge/vêtement de travail, en veillant à leur qualité afin de prévenir toute usure prématurée ;
- Mettre en place le stock nécessaire en fonction des effectifs et des consommations prévisionnelles mentionnés dans le présent C.C.T.P.

L'entretien du linge doit répondre aux besoins des sites en termes

- D'hygiène : le niveau des prestations doit être assuré par des procédures et des garanties portant notamment sur le traitement du linge, les produits lessiviels, les conditions de transport du linge sale et propre ;
- D'organisation : en contribuant à sécuriser et à optimiser l'ensemble des flux d'informations et interventions avec les services utilisateurs ;
- De qualité au regard de la satisfaction des utilisateurs ;
- De maîtrise des coûts par rapport au niveau de qualité requis ;
- De fréquence d'approvisionnement correspondant à la surface de stockage et au flux de consommation.

3.1.2. – Fiches techniques

Les fiches techniques de chaque article mentionné au Bordereau des Prix Unitaires (B.P.U) sont fournies et mises à jour sans frais supplémentaire.

Toute modification est soumise à l'accord préalable de la CCI Seine-et-Marne, à qualité équivalente et sans modification du prix unitaire fixé au B.P.U.

Les articles sélectionnés doivent être conformes aux exigences de sécurité, de résistance, d'esthétique, hypoallergéniques, d'ergonomie et de confort pour l'ensemble des utilisateurs.

3.1.3. – Définition du stock

Au titre du présent accord-cadre, le stock et/ou stock prévisionnel désigne les quantités hebdomadaires de linge en cours d'utilisation et en cours d'entretien (rotation).

3.2. – DESCRIPTIF DES ARTICLES

DISPOSITIONS PREALABLES

- Afin de faciliter les opérations de comptage et de stockage du linge entrant et sortant, chaque vêtement et conditionnement de linge doit être muni d'une inscription visible permettant d'identifier le métrage de l'article.
- Pour chaque site, les périodes de fermeture données à titre indicatif sont susceptibles d'évoluer au cours de l'exécution de l'accord-cadre.
- La liste des articles du B.P.U n'est pas limitative, mais représente les besoins annuels pour chaque site à la date de la consultation. Les besoins complémentaires sont couverts par le catalogue du titulaire.
- Les quantités prévisionnelles mentionnées ci-dessous peuvent être ajustées au cours de l'exécution de l'accord-cadre.

3.2.1. – Spécifications relatives aux vêtements professionnels

1) Veste de cuisine

- Personnalisation conforme aux dispositions du présent C.C.T.P (logo), incluse dans le prix unitaire de chaque article
- Modèle conforme aux caractéristiques suivantes :
 - 65% polyester, 35% coton
 - Blanche et/ou noire
 - Soufflet dans le dos
 - Aération sur les côtés
 - Fermeture croisée (inversée pour le modèle femme)
 - Boutons pression
 - Poche stylo sur haut de manche ou poche externe sur la poitrine (pour des raisons de sécurité, les poches basses sont exclues).
 - Une coupe homme et une coupe femme coordonnées

2) Pantalon de cuisine

- Personnalisation conforme aux dispositions du présent C.C.T.P (logo), incluse dans le prix unitaire de chaque article
- Modèle conforme aux caractéristiques suivantes :
 - 65% polyester, 35% coton
 - Noir
 - 6 poches fermeture par bouton pression : 2 devant – 2 arrière – 2 côté
 - Elastique à la ceinture

3) Blouse

- Personnalisation conforme aux dispositions du présent C.C.T.P (logo), incluse dans le prix unitaire de chaque article
- Modèle conforme aux caractéristiques suivantes :
 - 65% polyester, 35% coton
 - Blanche
 - Une poche en haut à gauche pour stylos
 - 2 poches en bas (gauche et droite)
 - Boutons pression
 - Une coupe homme et une coupe femme coordonnées

4) Tablier chef

Modèle conforme aux caractéristiques suivantes :

- Blanc
- Sans bavette
- Longueur au-dessous du genou : 60 cm environ

5) Gilet matelassé

Modèle conforme aux caractéristiques suivantes :

- Blanc
- Avec fermeture éclair exclusivement (pas de pression)
- Sans manche
- 2 tailles : grande taille et petite taille

6) Combinaison agro

Modèle conforme aux caractéristiques suivantes :

- 100% coton
- Blanche
- 2 tailles : taille 4 et taille 5

3.2.2. – Spécifications relatives au lot 1 – UTEC Avon

Désignation	Adresse de dépôt / retrait	Fréquence et horaires de livraison
UTEC AVON	1 rue du Port de Valvins 77210 Avon	Une fois par semaine : jour ouvré à définir avec le chef des travaux Matin : à partir de 8h30 et impérativement avant 10h30

Fermeture annuelle : 11 semaines (vacances : fin d'année, hiver, printemps et été), soit **41 semaines de facturation par an**

Désignation	Caractéristiques	Dimensions (cm)	Stock prévisionnel hebdomadaire
Essuie-verre bandes vertes	Coloris blanc – coton	53 x 66	100
Torchon de cuisine bandes rouges	Coloris blanc – coton	53 x 66	20
Nappe	Coloris blanc – 100% coton	15 x 15	50
Napperon	Coloris blanc – 100% coton	10 x 10	30
Serviette de table	Coloris blanc – 100% coton	55 x 55	100
Tapis d'entrée	Gris anthracite – caoutchouc antidérapant côté sol	150 x 80	6
Tablier chef	<i>Cf. article 3.2.1 ci-dessus</i>		20
Blouse femme	<i>Cf. article 3.2.1 ci-dessus</i> manches longues		10
Pantalon cuisine femme	<i>Cf. article 3.2.1 ci-dessus</i>		5
Pantalon cuisine homme	<i>Cf. article 3.2.1 ci-dessus</i>		20
Veste cuisine femme	<i>Cf. article 3.2.1 ci-dessus</i> blanche manches longues		5
Veste cuisine homme	<i>Cf. article 3.2.1 ci-dessus</i> blanche manches longues		20
Veste cuisine homme	<i>Cf. article 3.2.1 ci-dessus</i> blanche manches courtes		10
Gilet matelassé	<i>Cf. article 3.2.1 ci-dessus</i> grande taille		2
Gilet matelassé	<i>Cf. article 3.2.1 ci-dessus</i> petite taille		2
Combinaison agro	<i>Cf. article 3.2.1 ci-dessus</i> taille 4		5
Combinaison agro	<i>Cf. article 3.2.1 ci-dessus</i> taille 5		5

3.2.3. – Spécifications relatives au lot 2 – UTEC Émerainville

Désignation	Adresse de dépôt / retrait	Fréquence et horaires de livraison
UTEC EMERAINVILLE	6 boulevard Olof Palme 77184 Émerainville	Une fois par semaine : jour ouvré à définir avec le chef des travaux Matin : à partir de 8h30 et impérativement avant 10h30 Lieux de stockage : sous-sol (*), rez-de-chaussée et 1 ^{er} étage (*) (* ascenseur)

Fermeture annuelle : 11 semaines (vacances : fin d'année, hiver, printemps et été), soit **41 semaines de facturation par an**

Désignation	Caractéristiques	Dimensions (cm)	Stocks prévisionnels hebdomadaire
Essuie-verre bandes vertes	Coloris blanc – coton	53 x 66	100
Torchon de cuisine bandes rouges	Coloris blanc – coton	53 x 66	50
Nappe	Coloris blanc – 100% coton	15 x 15	50
Nappe	Coloris blanc - 100% coton	15 x 20	50
Napperon	Coloris blanc – 100% coton	10 x 10	20
Serviette de table	Coloris blanc – 100% coton	55 x 55	200
Alèse lit simple	Coloris blanc – coton	90 x 200	2
Alèse lit double	Coloris blanc – coton	140 x 200	1
Drap classique lit simple	Coloris blanc – coton	175 x 285	2
Drap classique lit double	Coloris blanc – coton	235 x 285	1
Taie carrée	Coloris blanc – coton	60 x 60	20
Drap de bain	Coloris blanc – éponge	130 x 64	2
Serviette de bain	Coloris blanc – éponge	60 x 40	20
Tapis d'entrée	Gris anthracite – caoutchouc antidérapant côté sol	150 x 80	12
Tablier chef	Cf. article 3.2.1 ci-dessus		20
Blouse femme	Cf. article 3.2.1 ci-dessus manches longues		5
Blouse homme	Cf. article 3.2.1 ci-dessus manches longues		5

Pantalon cuisine femme	<i>Cf. article 3.2.1 ci-dessus</i>	10
Pantalon cuisine homme	<i>Cf. article 3.2.1 ci-dessus</i>	20
Veste cuisine femme	<i>Cf. article 3.2.1 ci-dessus</i> blanche manches longues	10
Veste cuisine femme	<i>Cf. article 3.2.1 ci-dessus</i> noire manches longues	10
Veste cuisine femme	<i>Cf. article 3.2.1 ci-dessus</i> blanche manches courtes	10
Veste cuisine femme	<i>Cf. article 3.2.1 ci-dessus</i> noire manches courtes	10
Veste cuisine homme	<i>Cf. article 3.2.1 ci-dessus</i> blanche manches longues	10
Veste cuisine homme	<i>Cf. article 3.2.1 ci-dessus</i> noire manches longues	5
Veste cuisine homme	<i>Cf. article 3.2.1 ci-dessus</i> blanche manches courtes	5
Veste cuisine homme	<i>Cf. article 3.2.1 ci-dessus</i> noire manches courtes	10
Gilet matelassé	<i>Cf. article 3.2.1 ci-dessus</i> grande taille	2
Gilet matelassé	<i>Cf. article 3.2.1 ci-dessus</i> petite taille	2
Combinaison agro	<i>Cf. article 3.2.1 ci-dessus</i> taille 4	10
Combinaison agro	<i>Cf. article 3.2.1 ci-dessus</i> taille 5	10

ARTICLE 4 – MODALITES D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS

4.1. – PRESTATIONS PREALABLES

4.1.1. – Dotation

La dotation par site, détaillée aux articles 3.2.2 et 3.2.3 ci-dessus (*cf.* « stocks prévisionnels hebdomadaires »), correspond à l'effectif à équiper à la date de la consultation.

Cette dotation peut évoluer selon les mouvements de personnel au cours de l'exécution du présent accord-cadre, sans modification des prix unitaires inscrits au B.P.U.

Toute modification fait l'objet d'un bon de commande de la CCI Seine-et-Marne, émis dans un délai de 15 jours avant le début d'exécution.

4.1.2. – Prise de mensurations des porteurs

Dès notification de l'accord-cadre, le titulaire contacte le service chargé du suivi des prestations afin de programmer **une visite sur chacun des sites qui doit être réalisée au plus tard dans les 10 jours à compter de la notification.**

Chaque visite a pour objet :

- les prises de mensurations des porteurs de vêtements professionnels, essayages et retouches éventuelles ;
- la validation des besoins en termes d'articles et de quantités sur la base des données fournies aux articles 3.2.2 et 3.2.3 ci-dessus, avant déploiement du stock nécessaire.

Chaque site met à disposition un local destiné aux prises de mensurations, essayages et retouches éventuelles.

Les retouches sont réalisées aux frais du titulaire.

A l'issue de la visite, **le titulaire transmet un récapitulatif sur la base du Bordereau des Prix Unitaires (B.P.U)** et précisant :

- la désignation des articles, quantités et tailles ;
- la dotation du stock mis en place par article ;
- les fréquences de livraison ;
- le prix unitaire ;
- le prix mensuel facturé.

4.1.3. – Mise en place du stock initial de linge, vêtements professionnels et éléments de stockage

Afin d'assurer la continuité des prestations, la mise en place du stock initial de linge et vêtements professionnels doit être réalisée sur chaque site, dans un délai maximum de 30 jours suivant la date de réalisation de la visite mentionnée à l'article 4.1.2 ci-dessus.

Si nécessaire, le titulaire est autorisé à fournir des articles standard en exécution du premier bon de commande émis à la suite de la notification du présent accord-cadre.

Tout retard de livraison du stock initial imputable au titulaire donne lieu à l'application des pénalités prévues au C.C.A.P.

4.1.4. – Marquage des dimensions du linge

Afin de faciliter la gestion des flux entrants et sortants et d'identifier les dimensions de tout article, le titulaire doit procéder à un marquage spécifique du linge plat.

Ce marquage, destiné au personnel de la CCI Seine-et-Marne, indique de manière lisible les dimensions de l'article -ex. *nappe : 200 x 25 cm*

4.1.5. – Traçabilité du linge et des vêtements professionnels

Le prestataire assure la traçabilité du linge mis à disposition de la CCI Seine-et-Marne, selon la méthode et la fréquence des comptages définies dans son mémoire technique.

4.1.6. – Personnalisation des vêtements professionnels

Pour les vêtements professionnels mentionnés à l'article 3.2.1 du C.C.T.P, la personnalisation doit être réalisée sous forme de broderie cousue du logo suivant :



Cette prestation est réputée incluse dans le prix unitaire de chaque article et ne peut faire l'objet d'aucun frais supplémentaire.

La réalisation fait l'objet d'un BAT transmis préalablement par le titulaire et validé par la CCI Seine-et-Marne.

4.2. – DEPLOIEMENT DES PRESTATIONS

4.2.1. – Ramassage périodique du linge

Pour chaque site, le titulaire du présent accord-cadre :

- fournit des contenants adaptés, destinés à entreposer le linge sale sur site en adéquation avec les volumes (sacs, caisses, conteneurs, chariots ou autres) ;
- procède à l'enlèvement hebdomadaire des articles de linge sale, dans le respect de la périodicité et des plages horaires définies aux articles 3.2.2 et 3.2.3 du présent C.C.T.P. Cet enlèvement a lieu après la livraison du linge propre ;
- fournit un bordereau d'enlèvement des articles daté et signé.

L'organisation définitive est validée pour chaque site après notification de l'accord-cadre.

Le transport des articles, entre le lieu d'enlèvement et les usines de traitement ainsi que le retour des articles sur chaque site, est assuré par le titulaire.

Informé des horaires de livraison et accès, le titulaire ne peut faire valoir une particularité et/ou difficulté inhérente telle que :

- la situation géographique du site de livraison
- les conditions d'accès
- le règlement intérieur particuliers du site
- les permanences de son occupation
- les horaires particuliers de travail

Toute évolution des conditions ou fonctionnement particulier du site de livraison fait l'objet d'une information préalable du titulaire par le service chargé du suivi de l'exécution des prestations.

4.2.2. – Entretien du linge

Le titulaire précise les étapes de traitement en usine ainsi que les moyens humains et techniques dédiés (lavage, lessivage, repassage, réparation, ...), dans le respect des normes en vigueur du domaine d'activité.

4.2.3. – Contrôle qualité, réparation ou remplacement du linge

Après entretien du linge, le titulaire procède à un contrôle visuel de la qualité du linge et des vêtements professionnels traités.

Si nécessaire, il procède de sa propre initiative, ou sur demande de la CCI Seine-et-Marne au moyen d'un bon de retouche, à la réparation ou au remplacement du linge abîmé ou usé.

Tout remplacement de linge par le titulaire doit être justifié et signalé au service chargé du suivi de l'exécution des prestations pour chaque site.

4.2.4. – Livraison du linge

Pour chaque site, la livraison est réalisée une fois par semaine à l'adresse et selon les plages horaires définies aux articles 3.2.2 et 3.2.3 du présent C.C.T.P. Le titulaire doit mettre à disposition un stock suffisant par article, jusqu'à la rotation suivante, en veillant à tenir compte des week-ends et jours fériés.

- Le linge fongible est trié par pièce et rangé selon les modalités prévues pour chaque site.
- Les vêtements professionnels sont livrés sur cintre et rangés sur les portants mis à disposition par le titulaire.

4.2.5. – Inventaire périodique et écart de stock

Au moins une fois par semestre, le représentant désigné du titulaire et le service chargé du suivi de l'exécution des prestations pour chaque site procèdent à un inventaire contradictoire de l'ensemble des articles.

La date de cet inventaire contradictoire sur site est déterminée d'un commun accord entre les parties.

La réalisation de l'inventaire donne lieu ou est suivie par une réunion entre les intervenants ayant pour objet de faire un point sur l'exécution des prestations et les difficultés éventuelles.

En cas d'écart constaté entre le nombre d'articles inventoriés et le stock de linge plat ou entre le nombre d'articles inventoriés et les dotations de vêtements professionnels, il est fait application des dispositions suivantes.

- **Pour le linge plat**, le titulaire prend à sa charge le coût du réapprovisionnement jusqu'à 50% du stock initial par type d'article et par site.
Au-delà de cette proportion, les articles manquants sont facturés à la CCI Seine-et-Marne selon la formule suivante :

*Facturation par article manquant (au-delà de 50% du stock initial) =
Valeur HT de l'article défini par le barème d'imputation (B.P.U) x coefficient 0,5*

- **Pour les vêtements professionnels** équipés d'un système de traçabilité opposable, en cas de responsabilité de la CCI Seine-et-Marne, chaque article manquant est facturé selon la formule suivante :

*Facturation par article manquant =
Valeur HT du vêtement défini par le barème d'imputation (B.P.U) x coefficient 0,5*

4.2.6. – Barème d'imputation

Le barème d'imputation désigne la valeur HT de chaque article.

Ce barème fournit la référence pour la facturation du linge perdu ou détérioré ou en cas de rachat du stock de linge par l'établissement.

Le barème d'imputation de chaque article est précisé dans le B.P.U.

4.2.7. – Détérioration

En cas de détérioration abusive de linge ou de vêtement mis à disposition, les articles remplacés sont facturés à la CCI Seine-et-Marne en application de l'article 4.2.5 ci-dessus.

Sont considérés comme détérioration abusive :

- Brûlure
- Trace de crayon
- Découpe

Toute détérioration induite par le titulaire ou par une usure normale lors du traitement du linge (décoloration, déchirure, tache) ne constitue pas une détérioration abusive et donne lieu au remplacement de l'intégralité de l'article, à la charge du titulaire du présent accord-cadre.

4.2.8. – Statistiques mensuelles et état de synthèse annuel

Le titulaire réalise le suivi des consommations de chaque site, la traçabilité des références, l'état des stocks et le contrôle des pertes, sous forme de tableaux de bord mensuels, mis à disposition du service chargé du suivi de l'exécution des prestations pour chaque site.

Le titulaire met à disposition l'état de synthèse annuel relatif aux produits issus du réemploi, de la réutilisation et intégrant des matières recyclées, mentionné dans le C.C.A.P.

Par ailleurs, le titulaire s'engage à conseiller chaque site sur la rationalisation de sa consommation de linge.

ARTICLE 5 – MODIFICATIONS ET PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES

5.1. – MODIFICATION DU STOCK LOUE

La CCI Seine-et-Marne peut formuler des demandes de modification du stock loué, à la hausse ou à la baisse, par courrier électronique ou tout autre moyen mis à disposition par le titulaire du présent accord-cadre.

- En cas d'augmentation du stock, le contenu de chaque livraison est consigné dans un bordereau de remise daté et signé par le titulaire et par le service chargé du suivi des prestations pour chaque site.
- En cas de diminution de stock, celle-ci s'effectue par une non-restitution des articles enlevés au site concerné. Cette diminution est consignée dans un bordereau de retrait daté et signé par le titulaire et par le service chargé du suivi des prestations pour chaque site.
- A chaque opération de supplément ou de retrait, le titulaire met à jour le stock des articles concernés. Un exemplaire des bordereaux de mise à jour du stock est adressé au service chargé du suivi des prestations pour chaque site.

- Toute augmentation ou diminution du stock donne lieu à un ajustement du stock hebdomadaire facturé (forfait).
- Toute augmentation ou diminution du stock est reportée dans les tableaux de bord mensuels fournis en application de l'article 4.2.8 ci-dessus.

5.2. – MISE A DISPOSITION PONCTUELLE DE LINGE

En cas de nécessité, la CCI Seine-et-Marne peut formuler des demandes ponctuelles de mise à disposition de linge.

Cette prestation fait l'objet de l'émission préalable d'un bon de commande et donne lieu au paiement du prix défini en application du B.P.U ou du catalogue du titulaire.

5.3. – NETTOYAGE PONCTUEL DE LINGE

La CCI Seine-et-Marne peut confier au titulaire le nettoyage ponctuel du linge qu'elle possède. Celui-ci s'engage à prendre en charge le nettoyage de ce linge, tels que (non exhaustif) : vestes, chemises/chemisiers, jupes, pantalons, cravates, linge de lit, nappes, ...

Cette prestation fait l'objet de l'émission préalable d'un bon de commande et donne lieu au paiement du prix défini dans le B.P.U selon le poids du linge dont le nettoyage est confié au titulaire.